

# Plan Régional Santé Environnement

Provence-Alpes-Côte d'Azur  
2015-2021



## *Lettre d'engagement*

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

(article 1<sup>er</sup> de la Charte de l'environnement adopté en 2004)

Si aujourd'hui les connaissances épidémiologiques confirment le lien entre santé et environnement, des actions restent à développer pour mieux mesurer les impacts, soutenir la recherche et l'éducation, et ainsi réduire les expositions. Cette nécessité répond à une préoccupation légitime et grandissante des citoyens.

En effet, bien que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une richesse biologique et d'une exceptionnelle biodiversité, constituant notamment un potentiel de développement, elle est également confrontée à des risques environnementaux multiples. Ils sont liés à la qualité des milieux (eau, air, habitat, ...) et peuvent présenter des risques pour la santé de nos concitoyens.

L'enjeu de ce troisième Plan régional santé environnement est d'apporter des réponses concrètes à ces problématiques pour protéger au mieux la santé des provençaux, alpins et azuréens.

Pour ce faire, nous souhaitons mobiliser tous les acteurs de la santé environnement (collectivités, associations, professionnels de santé, représentants des entreprises et des salariés) autour d'orientations prioritaires pour notre région. Le Groupe régional santé environnement, présidé par le Préfet de région, le Directeur général de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sera le garant de cette mobilisation pendant toute la durée de ce Plan.

De manière complémentaire, la préservation de la qualité de l'air et de l'alimentation représentent deux défis majeurs pour notre santé et sur lesquels nos efforts doivent converger. Ce troisième Plan régional santé environnement soutiendra et valorisera des actions relevant de ces deux défis, qu'il conviendra d'inscrire dans une stratégie partagée.

Enfin, ce Plan a vocation à mieux répondre aux attentes des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en proposant une approche positive et ancrée dans les territoires. Ainsi, l'information et l'implication des citoyens, la formation et l'éducation de la jeunesse, la mobilisation des collectivités territoriales sont au cœur de ce 3<sup>ième</sup> Plan régional santé environnement.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de ce troisième Plan régional santé environnement.

Cette lettre concrétise l'engagement de l'État, de l'Agence régionale de santé et de la Région pour la santé des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi, le Préfet de la région s'engage à mobiliser ses services pour la mise en œuvre du Plan régional santé environnement 2015-2021.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé s'engage à reprendre dans le Projet régional de santé les mesures relevant du Plan régional santé environnement 2015-2021 et à veiller à la cohérence de ce plan avec les contrats locaux de santé développés par les collectivités territoriales.

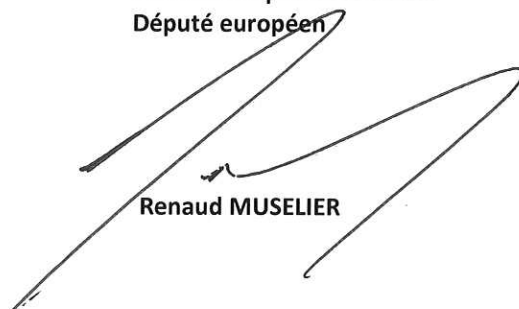
Le Président du Conseil régional s'engage à proposer au vote des conseillers régionaux l'adoption du Plan régional santé environnement 2015-2021.

**Le SGAR représentant le  
Préfet de Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



**Thierry QUEFFELEC**

**Le Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Député européen**



**Renaud MUSELIER**

**Le Directeur Général de  
L'Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



**Claude D'HARCOURT**